

Votre interlocuteur

Mme Laurence CREMERE

LC Conseil et Patrimoine

+33682444861

lcremere.patrimoine@gmail.com

A background image showing a hand in a white glove pointing towards a financial chart. The chart features a line graph and several vertical bars, with some numerical values like '19,580' and '29,140.3' visible. The overall tone is professional and financial.

DER

Document d'Entrée en Relation

2026

Document type établi pour votre client

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

Dans le cadre de mon activité de conseil en gestion de patrimoine, je suis soumise à diverses réglementations correspondant aux différents statuts que j'exerce. Le présent document est établi en vue de vous présenter le cadre réglementaire dans lequel nous allons travailler.

Je vous adresse les informations réglementaires et les informations complémentaires préconisées par LA COMPAGNIE CIF, association professionnelle agréée par l'AMF, par LA CNCEF Assurances et LA COMPAGNIE IOBSP, associations agréées par l'ACPR, dont je suis adhérente.

VOTRE CONTACT

Mme CREMERE Laurence
LC Conseil et Patrimoine
204 avenue de Fronton
31200 Toulouse

Téléphone : **+33682444861**
Email : **lcremere.patrimoine@gmail.com**

VOS INFORMATIONS D'IDENTITE

M.

INFORMATIONS

Notre société LC Conseil & Patrimoine est enregistrée auprès de l'ORIAS sous le numéro 19007879 (www.orias.fr) au titre des activités réglementées suivantes:

- Conseiller en Investissements Financiers (CIF)
- Intermédiaire en Assurance (IAS)
- Intermédiaire en Opération de Banque et Services de Paiement (IOBSP)

Pour la transaction d'immeubles et fonds de commerce, notre cabinet est titulaire de la carte professionnelle n° CPI7101202000000002 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse, activité pour laquelle le cabinet ne peut percevoir aucun fonds, effet ou valeur.

Conformément aux Codes de Bonne Conduite de LA COMPAGNIE CIF, LA CNCEF Assurances et LA COMPAGNIE IOBSP, nous avons pris l'engagement pour maintenir notre adhésion, de suivre des formations réglementaires obligatoires, de justifier annuellement d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle, de produire un casier judiciaire et de déclarer immédiatement, sous peine de déchéance, tout événement susceptible de le modifier, et enfin de respecter toutes les dispositions incluses dans le Code de Bonne Conduite de LA COMPAGNIE CIF, LA CNCEF Assurances et LA COMPAGNIE IOBSP.

Conseiller en investissements financiers

Dans l'exercice de notre activité de CIF, selon la nature de la prestation souhaitée, nous sommes susceptibles de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante.

Le conseil en investissement non indépendant, repose sur une analyse diversifiée de manière restreinte des instruments ou services financiers disponibles sur le marché, sans pour autant analyser l'ensemble des offres. La rémunération pourra se faire sous forme de rétrocessions de commissions et/ou d'autres avantages monétaires ou non monétaires perçus ou reçus de la part de nos partenaires, cumulés éventuellement à nos honoraires. Cette rémunération est justifiée par une amélioration de la qualité de notre prestation et dans l'objectif d'agir au mieux de vos intérêts.

La nature du conseil ainsi que les contours de la rémunération vous seront communiqués de manière plus précise au sein de la lettre de mission qui sera soumise à votre validation.

L'autorité de contrôle pour l'activité CIF est l'**AMF**, Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse, 75 082 PARIS Cedex 02.

N° ORIAS : N°19007879

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la Compagnie des CGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : AIG EUROPE SA
Numéros de polices : RD01160834R

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Conseil en investissement financier (CIF), y compris conseil en gestion de patrimoine (CGP)	150 000€	150 000€
Démarchage financier, y compris conseil en gestion de patrimoine (CGP)	150 000€	150 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
FRANCE VALLEY	Société de Gestion de Portefeuille	Convention de distribution	Commission de souscription
IROKO	Société de Gestion de Portefeuille	Convention de distribution	Commission et rétrocession sur encours
ISATIS CAPITAL	Société de Gestion de Portefeuille	Convention de distribution	Commission de souscription
LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	Société de Gestion de Portefeuille	Convention de distribution	Commission et rétrocession sur encours

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
PERIAL ASSET MANAGEMENT	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commission de souscription
VATEL CAPITAL	Société de Gestion de Portefeuille	Convention de distribution	Commission et rétrocession sur encours

Courtier

Votre intermédiaire d'assurance est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 19007879.

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre de l'activité réglementée suivante:

IAS (Intermédiaire en Assurance) : En qualité de courtier en assurance ou en réassurance en catégorie B, c'est-à-dire non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et possibilité de communiquer sur simple demande du client, le nom de ces dernières.

Dans le cadre de cette activité je ne suis pas autorisé à encaisser des fonds destinés à un assuré ou à une compagnie d'assurances, sauf dans le cadre de l'IARD.

Dans le cadre de l'exercice de mon activité d'intermédiation en assurance, ma prestation est fournie sur conseil de niveau 1, c'est-à-dire un conseil approprié permettant de conseiller le produit le plus adapté aux besoins du client, et le formaliser au sein d'un rapport d'adéquation.

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité Prudentielle de Contrôle et de Résolution (**ACPR**), adresse courrier: 4 place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09, et internet: <https://acpr.banque-france.fr/fr>

N° ORIAS : N°19007879

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCEF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : AIG EUROPE SA

Numéros de polices : RD01160834R

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Intermédiaire en assurance, y compris conseil en gestion de patrimoine (CGP)	1 564 610€	2 315 610€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
APRIL COURTAGE	Courtier en Assurance	Convention de Partenariat	Commission et rétrocession sur encours
ENTORIA	Courtier grossiste en assurance	Convention de Partenariat	Commission et rétrocession sur encours
GENERALI PATRIMOINE	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours
INTENCIAL	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours
METLIFE	Assureur	Convention de Partenariat	Commission et rétrocession sur encours

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
SELENCIA	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours
VIE PLUS	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours

Mandataire d'intermédiaire en opération de banque et en service de paiements (MIOBSP)

Votre conseiller est immatriculé au **Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance – ORIAS** sous le numéro d'immatriculation 19007879. Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre de l'activité réglementée suivante : **IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiements)**.

En qualité de courtier exerçant l'intermédiation en vertu d'un mandat de leur client pour la vente de crédit, et en qualité de mandataire non exclusif pour la vente de crédit immobilier, exerçant l'intermédiation en vertu d'un ou plusieurs mandats non exclusifs délivrés par un ou des établissements de crédit ou de paiement.

J'agis pour le compte de la société MD COURTAGE – Enseigne IN&FI CRÉDITS, SARL au capital de 1000 euros. Immatriculée au RCS de Toulouse N° 904 014 339, enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 21008876 et dont le siège social est situé 25 avenue Mercure à Quint Fonsegrives (31130).

Dans le cadre de cette activité je ne suis pas autorisée à encaisser des fonds destinés à un client ou à un établissement de crédit.

Notre cabinet propose un service portant sur des crédits : immobilier, à la consommation, crédit-bail, livrets, regroupement de crédits, hypothécaires, professionnels, etc....

Informations spécifiques portant sur le service de conseil de crédits immobiliers:

Votre conseiller propose un service de conseil sur des contrats de crédits immobiliers portant uniquement sur notre propre gamme référencée et restreinte de produits. Cela signifie que, pour vous conseiller, nous nous fondons sur un nombre restreint de contrats de crédits disponibles sur le marché pour les intermédiaires agissant en vertu d'un mandat délivré par un client (article L519-1-1 du Code monétaire et financier).

Si toutefois les solutions proposées par nos soins en matière de crédit immobilier n'étaient pas adaptées à vos projets et à votre situation, nous avons, si vous le souhaitez, la possibilité de faire appel à des partenaires IOBSP disposant d'un plus large périmètre de mandats délivrés par des établissements de crédit ou de paiement que celui que nous mettons à votre disposition.

L'activité d'**Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiements est contrôlable par l'Autorité Prudentielle de Contrôle et de Résolution (ACPR)**, adresses courrier : 4 place de Budapest, 75436 Paris cedex 09, et internet : <https://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>.

N° ORIAS : N°19007879

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la Compagnie des CGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : AIG EUROPE SA
Numéros de polices : RD01160834R

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP), y compris conseil en gestion de patrimoine (CGP)	500 000€	800 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Type de rémunération
INFI CREDITS	Courtier en crédits	Mandataire	Rétrocession de frais de courtage +- commission ba

Agent immobilier

Notre cabinet est titulaire de la carte professionnelle n° **CPI7101202000000002** délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse, activité pour laquelle le cabinet ne peut percevoir aucun fonds, effet ou valeur.

L'autorité de contrôle de l'activité immobilière est :

DGCCRF

La Direction Générale de la concurrence, consommation et de la répression des fraudes,
56 boulevard Vincent Auriol, Télédock 042,
75013 Paris Cedex 13

Carte T : N°CPI7101202000000002

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la Compagnie des CGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : AIG EUROPE SA

Numéros de polices : RD01160834R

Garanties financières

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Agent immobilier (transaction immobilière, gestion locative, syndic de copropriété à titre accessoire), y compris conseil en gestion de patrimoine (CGP)	-€	150 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
ALTAREA PARTENAIRES	Promoteur Immobilier	Mandat de vente	Rétrocession de commission
MATEA PROMOTION	Promoteur Immobilier	Mandat de vente	Rétrocession de commission
PROMOMIDI	Promoteur Immobilier	Mandat de vente	Rétrocession de commission

DURABILITÉ

Notre cabinet a mis en place un processus de sélection des instruments financiers, tenant compte des facteurs de durabilité au sens de l'article 2, point 24, du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019. Pour ce faire, nous procédons à l'analyse des produits qu'il entend référencer sur la base de plusieurs critères :

- Le fait qu'ils constituent des investissements durables au sens du Règlement SFDR ;
- Le fait qu'ils constituent des investissements durables à vocation environnementale au sens du Règlement Taxonomie,
- Le fait qu'ils prennent ou non en compte les incidences négatives en matière de durabilité (PIA).

Ces différents éléments vous seront expliqués dans le cadre du déroulement de notre mission.

MÉDIATEURS

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1

du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : **MEDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT/MED CONSO DEV**

En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://www.medconsodev.eu> ou par voie postale en écrivant à :

MÉDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT/MED CONSO DEV

Centre d'Affaires Stéphanois SAS
IMMEUBLE L'HORIZON – ESPLANADE DE FRANCE
3, RUE J. CONSTANT MILLERET – 42000 SAINT-ÉTIENNE

En second lieu, spécialement pour l'activité de CIF :

Le Médiateur de l'AMF (instruments financiers et services d'investissements) :

Autorité des Marchés Financiers

17, Place de la Bourse
75 082 Paris Cedex 02

<http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Presentation.html>

En cas d'échec de la médiation, vous aurez la possibilité en dernier recours, de saisir le tribunal relevant de la juridiction compétente qui pourra statuer sur tout litige.

RÉMUNÉRATION

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

La nature du conseil ainsi que les contours de la rémunération vous seront communiqués de manière plus précise au sein de la lettre de mission.

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation, nous mettons à disposition du Client un espace dédié et sécurisé permettant d'interagir avec son conseiller. Cet espace constitue le principal canal d'échange et offre diverses fonctionnalités, notamment :

- La mise à jour des éléments de connaissance et de profil du client,
- La transmission sécurisée de documents,
- L'accès aux informations relatives aux actifs et au passif du Client, notamment via des mécanismes d'agrégation de données financières,

Le Client autorise expressément, le cas échéant, le conseiller à recevoir directement de la part des compagnies d'assurance, établissements bancaires et autres organismes financiers, les informations le concernant, sous réserve qu'un contrat ait été préalablement conclu avec ces entités dans le cadre de la prestation du conseiller.

Préférence pour la Communication Électronique

Afin d'assurer une fluidité et une réactivité maximales, la communication sera prioritairement réalisée par voie électronique, notamment via l'espace dédié, le courrier électronique ou d'autres outils numériques sécurisés. Toutefois, le Client conserve la possibilité de demander une communication sous format papier pour tout document, ce qui lui sera fourni sur demande spécifique.

Sécurisation des échanges

Nous nous engageons à assurer la confidentialité et la sécurité des informations échangées. Tous les échanges électroniques transitent via des canaux sécurisés, et l'accès à l'espace dédié est protégé par des dispositifs d'authentification renforcée.

Conservation des Documents et Historique des Échanges

Les documents et échanges réalisés dans l'espace dédié sont conservés pendant une durée conforme aux exigences réglementaires en vigueur. Le Client peut accéder à son historique et en demander une extraction à tout moment.

En acceptant ces modalités de communication, le Client reconnaît être informé des moyens privilégiés d'échange avec son conseiller et des conditions de transmission des informations relatives à son patrimoine.

RÉCLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : 204 avenue de Fronton 31200 Toulouse

Par téléphone: 06.82.44.48.61

Par mail : lcremere.patrimoine@gmail.com

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

En cas de réponse insatisfaisante le client peut ensuite contacter :

Pour les activités CIF, IAS, IOBSP, IMMO :

-

MÉDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT/MED CONSO DEV

Centre d'Affaires Stéphanois SAS

IMMEUBLE L'HORIZON – ESPLANADE DE FRANCE

3, RUE J. CONSTANT MILLERET – 42000 SAINT-ÉTIENNE

<https://www.medconsodev.eu>

En second lieu, spécialement pour l'activité de CIF, Le Médiateur de l'AMF (instruments financiers et services d'investissements) :

-

Autorité des Marchés Financiers

17, Place de la Bourse

75 082 Paris Cedex 02

<http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Presentation.html>

En cas d'échec de la médiation, vous aurez la possibilité en dernier recours, de saisir le tribunal relevant de la juridiction compétente qui pourra statuer sur tout litige.

RGPD

Dans le cadre de ses prestations, notre cabinet est amenée à traiter des données personnelles du client, nécessaires à l'exécution de la relation contractuelle et, le cas échéant, pour satisfaire à ses obligations légales et réglementaires.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), notre cabinet s'engage à ne collecter et traiter les données qu'au regard des finalités convenues avec le client, à préserver leur sécurité et leur intégrité, et à ne les communiquer qu'aux tiers strictement nécessaires à l'exécution des prestations ou en vertu d'une obligation légale.

Les données sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle augmentée d'une période de cinq (5) ans à compter de sa cessation, conformément aux obligations légales applicables (notamment celles de l'AMF et de l'ACPR). Certaines données peuvent être conservées au-delà, jusqu'à dix (10) ans, lorsque la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme l'exige.

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité de ses données, ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de ses données personnelles. Lorsque le traitement repose sur son consentement, celui-ci peut être retiré à tout moment.

Pour exercer ses droits, le client peut adresser une demande sur support durable (courrier ou email) à l'attention du responsable de traitement du cabinet. En cas de difficulté, le client peut introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07.

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client

Fait à :

Date :

Signature :

Le Conseiller

Fait à :

Date :

Signature :

MENTIONS LÉGALES

LC Conseil et Patrimoine – SARL au capital social de 10.000 € - enregistrée sous le n°452 199 813 00042 au RCS de Toulouse – code APE 7022Z — TVA intracommunautaire FR34 452 199 813 - siège social situé 204 avenue de Fronton à Toulouse (31200), – 06.82.44.48.61 – lcremere.patrimoine@gmail.com. Enregistrée à l'ORIAS sous le n°19007879 (www.orias.fr) en tant que Conseiller en Investissement Financier adhérent de LA COMPAGNIE CIF, association agréée auprès de l'AMF, en tant qu'Intermédiaire en assurance en qualité de courtier adhérent de la CNEF, association agréée auprès de l'ACPR, Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement en qualité de courtier adhérent de LA COMPAGNIE IOBSP, association agréée auprès de l'ACPR (*Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager*). Transaction immobilière sur immeubles et fonds de commerce - Titulaire de la carte professionnelle de l'immobilier n°CPI 7101 2020 000 000 002 délivrée par la CCI de Toulouse. Médiateur : CNPM MEDIATION CONSOMMATION – Centre d'affaires Stéphanois SAS – Immeuble l'Horizon – Esplanade de France – 3, rue J. Constant Milleret - 42000 SAINT ETIENNE (*Ne peut recevoir aucun fonds, effet, ou valeur.*)